



Procès-verbal du Conseil communautaire du 19 juillet 2021

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 juillet 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Sarments d'Or – Place de la Mairie – 85670 FALLERON, le **lundi 19 juillet 2021**.

Présents :

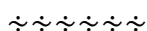
AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, Ph. CLAUTOUR, C. BARANGER, I. GUERINEAU
APREMONT : G. CHAMPION
BEAUFOU : D. HERMOUET
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS, C. ROUX
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, C. RENARD, F. GUILLET, M. CHARRIER ENNAERT, Ph. SEGUIN
SAINT-DENIS LA CHEVASSE :
SAINT-ETIENNE DU BOIS : C. COULON-FEBVRE
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés :

AIZENAY : M. TRAINAU donne pouvoir à S. ADELEE, Ch. GUILLET donne pouvoir à C. BARANGER
APREMONT : S. BUFFETAUT donne pouvoir à G. CHAMPION
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU donne pouvoir à G. PLISSONNEAU, V. JOLLY
MACHE : C. NEAU donne pouvoir à F. RAGER
PALLUAU : G. BUTEAU donne pouvoir à M. BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND, A. MARTIN donne pouvoir à S. ROIRAND, N. KUNG, M. ROCHAIS donne pouvoir à C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à G. PLISSONNEAU ; M. HERMOUET donne pouvoir à F. ROY, Ch. DURAND donne pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU

Absents :

AIZENAY : F. MORNET
BEAUFOU : J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU



Préalablement au démarrage de la séance, le Président fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes (12 pouvoirs)

Le Président informe l'assemblée que la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021. Durant ce délai, le quorum requis pour la tenue des réunions du conseil communautaire est allégé au tiers des membres présents et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs.

1. DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
2. DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2021.....	5
3. APPROBATION DES TARIFS DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE DU NOUVEL OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SITUE A AIZENAY.....	9
4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SAGE DU BASSIN DU LAY.....	12
5. APPROBATION DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	12
6. ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL.....	13
7. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC LA COMMUNE DE MACHE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE (EPF).....	17
8. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES POUR L'EXTENSION DE LA ZA CROIX DES CHAUMES 2 – LE POIRE-SUR-VIE.....	18
9. PROJET PISCINE DU POIRE-SUR-VIE.....	18
10. DEDOMMAGEMENT DES ABONNES AUX ACTIVITES DE LA PISCINE DU POIRE-SUR-VIE.....	19
11. BUDGET GENERAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 2.....	19
12. ABATTEMENT DE 1 % A 15 % DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES MAGASINS ET BOUTIQUES AU SENS DE L'ARTICLE 1498 DU CGI DONT LA SURFACE PRINCIPALE EST INFERIEURE A 400 M ² ET QUI NE SONT PAS INTEGRES A UN ENSEMBLE COMMERCIAL.....	20
13. TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR APPLICABLE A COMPTER DE 2022.....	20
14. INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI.....	21
15. ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE VIE ET BOULOGNE.....	21
16. DATES ET LIEUX DES PROCHAINES REUNIONS.....	22

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Président désigne avec son accord Madame Evelyne HERBERT secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'ensemble des membres du Conseil communautaire ayant été destinataire d'un exemplaire du Procès-Verbal du 21 juin 2021, le Président propose au Conseil de l'approuver.

Le Conseil approuve le procès-verbal du 21 juin 2021 à l'unanimité.

II. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Par délibération n° 2020D45 du 3 juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de cette délégation.

1. DECISIONS DU PRESIDENT

Administration générale

2021DECISION78 du 17/06/2021

● Décision d'approuver les devis du cabinet Conseil Marion Guérin, 3 impasse Beauséjour 85100 LES SABLES D'OLONNE, pour un montant HT de 7 344,00 € pour gestion et le suivi du programme LEADER Vie et Boulogne sur la période du 2^e semestre 2021.

2021DECISION81 du 22/06/2021

● Décision d'attribuer le marché « Extension CCVB - lot 10 Carrelage » à l'entreprise BATICERAM - 44190 GETIGNE pour un montant de 20 331,04 euros HT.

2021DECISION83 du 22/06/2021

● Décision d'approuver la convention d'affectation d'un agent archiviste avec le Centre de Gestion de la Vendée : 65 rue Kepler – CS60239 – 85006 La Roche sur Yon Cedex.
L'intervention débutera le 30 août 2021 pour une durée de 3 journées.
La prestation s'élève à 240,00 € par journée d'intervention, soit 720 €.

Economie

2021DECISION80 du 21/06/2021

● Décision d'approuver, au nom et pour le compte de la Communauté de communes Vie et Boulogne, les conventions figurant en annexe à la présente décision avec les entreprises éligibles au fonds territorial Vendée relance, selon les modalités ci-dessous :

Enseigne	N° SIRET	Activité	Nom dirigeant	Décision Comité IVTL	Décision Président	Montant subvention accordée
AMO GOURDEL	40783277300029	Mécanique industrielle	M. Christophe GOURDEL	Favorable	Favorable	20 000 €
LA CALE 67	80292440700017	Restauration - Bar	Mme Servane GAUTHIER	Favorable	Favorable	3 500 €
SRFM	89019655300014	Maçonnerie	M. Cédric FLEURY	Favorable	Favorable	20 000 €

Technique

2021DECISION84 du 25/06/2021

● Décision d'approuver le devis de l'entreprise Richard ROUSSE SARL : Lieu-dit Bellevue – 85170 BELLEVIGNY, pour des travaux de couverture zinguerie à l'Office de tourisme d'Aizenay, pour un montant de 5 879,80 € HT, soit 7 055,76 € TTC.

2021DECISION85 du 05/07/2021

● Décision d'approuver le devis de l'entreprise OSIS : Rue du Grand Pré - 49300 CHOLET pour l'évacuation et le traitement des matières de vidange, pour un montant de 25 € HT le m3 pour la période du 5 juillet au 15 août 2021 avec un maximum de 3 000 € HT.

Jourisme

2021DECISION77 du 16/06/2021

● Décision d'approuver la convention et ses annexes, avec le Comité départemental de la randonnée pédestre (FFRandonnée Vendée) : Maison des Sports – BP 167 – 202 bd Aristide Briand – 85004 La Roche-sur-Yon cedex, ayant pour objet la géolocalisation de nouveaux itinéraires de randonnée pédestre et la maintenance numérique des itinéraires de randonnée pédestre (rando-fiches).

D'annuler la précédente en date du 24 janvier 2019, qui prendra donc fin le 30 juin 2021.

Le montant annuel global des prestations est de :

	TOTAL	Répartition par année					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations pour les 4 nouvelles « Randofiches® »	1 830,00 €	1 067,50 €	152,50 €	152,50 €	152,50 €	152,50 €	152,50 €
Prestation pour les 11 anciennes « Randofiches® »	3 150,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €
TOTAL	4 980,00 €	1 592,50 €	677,50 €	677,50 €	677,50 €	677,50 €	677,50 €

Soit 1 592,50 € la première année, puis 677,50 € les années suivantes.

La convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pendant une période de 5 ans. Elle prend effet au 1er juillet 2021 et se terminera donc le 30 juin 2026.

2021DECISION79 du 21/06/2021

● Décision d'approuver le contrat d'engagement avec FABIGAN Animation-Culture et Sport : 41 route de la Rive - 85710 CHATEAUNEUF, au jardin du Château d'Apremont du **7 juillet au 27 août 2021** :

- du dimanche au vendredi, du 7 au 16 juillet et du 9 au 27 août : 3 représentations par jour de 30min chacune- 2 artistes, sono et décor compris, soit 26 jours à 515€/jour
- du dimanche au vendredi, du 18 au 30 juillet : 2 représentations par jour de 30min chacune – 2 artistes, sono et décor compris, et ateliers cirque ; soit 12 jours à 885€/jour;

Soit un montant total de 24 010 € (spectacle et frais de déplacements compris).

Culture

2021DECISION76 du 17/06/2021

● Décision d'approuver le contrat avec BrickEvent (Mme Gaëlle VINCENT) : 4 rue du Logis – 85150 ST-GEORGES DE POINTINDOUX, pour un atelier Pixel Art Lego et Duplo, le 8 juillet à 14h30 à la médiathèque de Bellevigny. Le coût s'élève à 379,92 € TTC.

2021DECISION82 du 22/06/2021

● Décision d'approuver le contrat avec l'association Parole en l'Air, dont le siège social est situé : A l'Atelier des Initiatives – Salorges 1 – 15, quai Ernest Renaud – 44100 NANTES, pour une représentation du spectacle « 1001 Contes Mayas », le 27 octobre 2021 à 15h30 à la médiathèque de Palluau. Le coût s'élève à 509 € TTC.

Actions sociales

2021DECISION86 du 05/07/2021

- Décision d'approuver le contrat n° 2021-002 avec Guylaine DIXNEUF : 21 rue G. Lippmann – Parc Activ'Océan – 85300 CHALLANS, pour trois séances de psychomotricité sur la commune de La Genétouze, le 27 septembre, le 8 novembre et le 13 décembre 2021.

Le coût s'élève à 439 € TTC.

2021DECISION87 du 05/07/2021

- Décision d'approuver le contrat n° 2021-06-01 avec Marie-Luce AUNEAU : 12 rue Camille Guérin – 85000 LA ROCHE-SUR-YON, pour deux séances d'analyse de la pratique professionnelle sur la commune du Poiré-sur-Vie, le 14 octobre et le 18 novembre 2021.

Le coût s'élève à 310 € TTC.

2021DECISION88 du 05/07/2021

- Décision d'approuver le contrat n° 2021-09-01 avec la SARL TPMA : 40 avenue Saint Jacques – 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE, pour une conférence « Neurosciences et développement de l'enfant de moins de 3 ans » avec Monsieur Jean EPSTEIN, le 30 septembre 2021 sur la commune du Poiré-sur-Vie.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 838,90 € TTC.

2. DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2021

Administration générale

DECISION n°DB2021 23

- Décision d'approuver le nouveau règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage avec une mise en application le 1^{er} septembre 2021.

DECISION n°DB2021 27

- Décision de solliciter une aide de la Région au titre du Fonds Régional d'Etude Stratégique pour l'étude d'élaboration d'un document cadre pour le développement éolien sur le territoire de Vie et Boulogne.

DECISION n°DB2021 28

- De modifier le règlement du service Gestion et valorisation des déchets en ajoutant au chapitre 5-2 : « **Les enfants de moins de 10 ans accompagnant les usagers sont tenus de rester dans le véhicule le temps de présence sur le site de la déchèterie** ». Les autres dispositions du règlement restent inchangées.

Habitat

DECISION n°DB2021 24

- Décision d'approuver les dossiers de demandes de subventions OPAH-PTREH ci-dessous :

Action : Propriétaires Occupants – Energie et précarité énergétique

Nbre logts	Demandeur	ADRESSE DU PROJET		Travaux	Date accord ANAH	Montant des Travaux HT	Montant des aides			
		Rue	VILLE				ANAH	Habiter Mieux ANAH	CD85	CCVB
1	MERLET Stéphane	13 rue des Roselières	LE POIRE SUR VIE	Chaudière gaz de ville condens. en remplacement fioul, VMC hygro A	15/02/21	7 011 €	3 505 €	701 €	250 €	250 €
1	BLANCHARD Mahité	27 rue de Nantes	LA CHAPELLE PALLUAU	Isolation des murs par l'extérieur	15/02/21	35 990 €	15 000 €	3 000 €	250 €	250 €
1	GRONDIN Sabrina	14 route de Challans	AIZENAY	Isolation des combles + toiture, chaudière gaz condensation, ouvertures, VMC hygro B	01/03/21	38 015 €	7 390 €	3 500 €	250 €	250 €
1	FOURAGE BONNIN Marie Thérèse	12 rue Chevillon	LA GENETOUIZE	Isolation des murs par l'extérieur	15/02/21	25 694 €	8 993 €	2 000 €	250 €	250 €
1	POUPELIN Mickael	8 La Préfrière	LA GENETOUIZE	Isolation des plafonds, réfection toiture, véux, PAC air-eau, VMC hygro A	01/03/21	38 256 €	4 667 €	1 334 €	250 €	250 €
1	CATHERINE Claude	7 résidence du Vieux Manoir	AIZENAY	Isolation des combles, fenêtre, radiateurs électriques, poêle à pellets	15/02/21	9 073 €	1 258 €	252 €	250 €	250 €
1	BAFFET BULTEAU Céline	1 route d'Apremont	APREMONT	Isolation des rampants, réfection toiture, ITE partielle, ouvertures, VMI	01/03/21	51 161 €	15 000 €	4 500 €	250 €	250 €
1	SENARD Marie Madeleine	10 Les Boisselières	GRAND' LANDES	Pompe à chaleur air-eau, robinets thermostatiques	01/03/21	10 403 €	5 341 €	1 068 €	250 €	250 €
1	ROTUREAU Thomas	1 La Morinière	BELLEVIGNY	Ouvertures, isolation murs par l'extérieur, robinets thermostatiques, VMC hygro B	01/03/21	49 514 €	15 000 €	3 000 €	250 €	250 €
1	BUTON Frédéric et BELLIER Aline	6 rue du Petit Bois	LE POIRE SUR VIE	Ouvertures, chaudière gaz à condensation	15/02/21	15 879 €	5 296 €	3 013 €	250 €	250 €
1	LUCAS-CARDONA Wilfried et Patricia	6 Le Bois Fradin	AIZENAY	Rénovation globale	01/03/21	90 257 €	10 500 €	3 500 €	250 €	250 €
1	HERVOUET Loïc	4 rue Jean Moulin	BELLEVIGNY	Chaudière gaz à condensation avec production ECS, robinets thermostatiques	15/02/21	6 721 €	2 352 €	672 €	250 €	250 €
1	ROBRETEAU Philippe	1 rue des Chaumes	BEAUFOU	Isolation des combles, ouvertures, VMC	01/03/21	11 723 €	3 345 €	956 €	250 €	250 €
1	PRAUD Marylène	5 rue de l'Ancienne Gare	ST ETIENNE DU BOIS	Isolation des murs par l'extérieur	01/03/21	21 369 €	7 479 €	3 500 €	250 €	250 €
1	PROUTEAU Maurice	6 La Faucherie	LE POIRE SUR VIE	Isolation des rampants, réfection toiture, VMC hygro A	01/03/21	32 499 €	8 784 €	1 757 €	250 €	250 €
1	MATHE Karine	2 rue du Javreau	APREMONT	Isolation des combles, ouvertures, poêle à bois, panneaux rayonnants	16/03/21	9 258 €	4 629 €	926 €	250 €	250 €
1	DAUVILLIER Gaelle et Benjamin (SCI LALO)	6 impasse Edouard Lalo	BELLEVIGNY	Isolation des rampants et d'une partie des murs, ouvertures, radiateurs électriques	01/04/21	15 253 €	4 646 €	1 327 €	250 €	250 €
1	CHEVALIER Christian et Annick	29 rue des Sables	LA CHAPELLE PALLUAU	Ouvertures, volets, chauffe-eau thermodynamique, VMC hygro A	16/03/21	23 622 €	11 811 €	2 362 €	250 €	250 €
1	DURAND Damien	32 rue des Bleuets	MACHE	Isolation des murs par l'extérieur, poêle à granulés	29/04/21	27 432 €	5 585 €	1 596 €	250 €	250 €
1	AGBO Mesmin	13 rue des Charmes	ST DENIS LA CHEVASSE	Isolation des combles perdus, chauff-eau solaire	16/03/21	9 985 €	4 953 €	2 491 €	250 €	250 €
1	GUILLOIN Monique	10 Le Piquierand	LA CHAPELLE PALLUAU	Isolation des combles, ouvertures, volets, chaudière granulés bois	16/03/21	24 384 €	12 192 €	2 438 €	250 €	250 €
1	CLERGEAU Patrice	15 La Cotelière	LE POIRE SUR VIE	Rénovation globale	16/03/21	44 851 €	10 500 €	3 500 €	250 €	250 €
1	LECACHEUR Sophie	12 rue Jean Yole	ST PAUL MONT PENIT	Isolation plafonds et murs, ouvertures, pompe à chaleur air-eau, VMC hgro B	01/04/21	55 138 €	15 000 €	6 000 €	250 €	250 €
1	ROUGER Anthony	260 Bellevue	LES LUCS SUR BOULOGNE	Isolation des combles, menuiseries, VMC double flux, poêle à pellets	01/04/21	25 559 €	7 777 €	2 000 €	250 €	250 €
1	TESSIER-BRUNEAU Stéphanie	3 Pont Ruisseau	ST PAUL MONT PENIT	Isolation des rampants, isolation partielle des murs, ouvertures	01/04/21	31 439 €	15 000 €	3 000 €	250 €	250 €
1	CADRAN Damien	8 rue du Calvaire	FALLERON	Pompe à chaleur air-eau en remplacement chaudière électrique	15/04/21	8 225 €	2 879 €	823 €	250 €	250 €
1	RENAUD Serge	56 rue de Lattre de Tassigny	ST DENIS LA CHEVASSE	Pompe à chaleur air-eau avec ECS	15/04/21	20 746 €	10 373 €	2 075 €	250 €	250 €

1	BLUMENFELD Vincent	3 rue du Rocher	AIZENAY	Ouvertures, volets, chaudière gaz condensation avec ECS, VMC hygro B	29/04/21	22 007 €	11 004 €	3 700 €	250 €	250 €
1	MIGNE Marylène	18 rue de la Gare	LA GENETOUBE	Isolation globale d'une pièce de la maison, pompe à chaleur avec ECS	29/04/21	26 679 €	7 036 €	2 000 €	250 €	250 €
1	LORY Simon et MILLET Julie	4 St Joseph des Landes	AIZENAY	Rénovation globale (isolation, ouvertures, poêle à bois, VMC, chauffe-eau...)	29/04/21	47 910 €	15 000 €	4 500 €	250 €	250 €
1	CHAUVIN Romane et RIANDE Frédéric	337 rue de la Malnaye	LES LUCS SUR BOULOGNE	Rénovation globale (isolation, ouvertures, poêle à bois, radiateurs, VMC...)	29/04/21	43 289 €	10 500 €	2 000 €	250 €	250 €
1	BLE Nicolas	20 La Blanchère	LE POIRE SUR VIE	Isolation des rampants, toiture, PAC air-eau avec ECS, 2 ouvertures	17/05/21	34 928 €	15 000 €	4 500 €	250 €	250 €
1	LEROY Amandine	24 rue des Grandes Marotières	APREMONT	Isolation des combles, poêle à bois, chauffe-eau thermod., VMC hygro B	17/05/21	12 307 €	6 154 €	1 231 €	250 €	250 €

Soit un total de 8 250 €.

Action : Propriétaires Bailleurs – Logements conventionnés

Nbre logts	Demandeur	ADRESSE DU PROJET		LOGEMENT		Type d'intervention	Montant des travaux HT	Montant des travaux éligibles HT	Montant subventions			
		Rue	VILLE	Type	Surface habitable				ANAH	Habiter Mieux	CD85	CCVB
1	MAINDRON Philippe 256 Le Plessis LE POIRE SUR VIE	207 Le Plessis	LE POIRE SUR VIE	T5	139 m²	Moyennement Dégradé	93 004 €	81 816 €	15 000 €	2 000 €	-	6 000 €
1	SCI TALYCY 116 route de Nantes AIZENAY	7 rue des Sables	LA CHAPELLE PALLUAU	T2	33 m²	Très Dégradé	50 134 €	107 424 €	45 083 €	2 000 €	1 500 €	2 500 €
1	SCI TALYCY 116 route de Nantes AIZENAY	7 rue des Sables	LA CHAPELLE PALLUAU	T3	77 m²	Très Dégradé	77 607 €			2 000 €	1 500 €	2 000 €
1	SCI LA JAMONIERE 7 rue du Calvaire LE POIRE SUR VIE	4 rue du Calvaire	LE POIRE SUR VIE	T3	62 m²	Très Dégradé	64 860 €	313 102 €	135 073 €	2 000 €	1 500 €	2 500 €
1	SCI LA JAMONIERE 7 rue du Calvaire LE POIRE SUR VIE	4 rue du Calvaire	LE POIRE SUR VIE	T3	67 m²	Très Dégradé	66 889 €			2 000 €	1 500 €	2 000 €
1	SCI LA JAMONIERE 7 rue du Calvaire LE POIRE SUR VIE	4 rue du Calvaire	LE POIRE SUR VIE	T3	64 m²	Très Dégradé	66 614 €			2 000 €	1 500 €	2 000 €
1	SCI LA JAMONIERE 7 rue du Calvaire LE POIRE SUR VIE	4 rue du Calvaire	LE POIRE SUR VIE	T4	112 m²	Très Dégradé	97 118 €			2 000 €	1 500 €	2 000 €
1	HERMOUET Georges et R. 8 rue Jean Yole ST DENIS LA CHEVASSE	6 rue Jean Yole	ST DENIS LA CHEVASSE	T4	78 m²	Energie	29 746 €	10 955 €	2 739 €	2 000 €	1 500 €	1 873 €

Soit un total de 20 873 €.

Action : PIREH – Energie (hors ANAH)

Nbre logts	Demandeur	Adresse demandeur	ADRESSE DU PROJET		TRAVAUX	EVALUATION ENERGETIQUE			Niveau PIREH	Montant des Travaux TTC	Montant subvention CCVB
			Rue	VILLE		Etiquette avant trx	Etiquette après trx	Gain énergétique			
1	FOURNIER Alain	8 rue du Quaireux des Agneaux AIZENAY	8 rue du Quaireux des Agneaux	AIZENAY	Système Solaire Combiné (eau chaude et chauffage), isolation des combles perdus	109	10	91%	3	26 973 €	2 500 €
1	ORDONNEAU Noël	15 rue de la Cité PALLUAU	15 rue de la Cité	PALLUAU	Poêle à granulés	213	204	4%	1	3 788 €	250 €
1	POIRAUD Sébastien	118 Domaine de la Chénaie LES LUCS SUR BOULOGNE	118 Domaine de la Chénaie	LES LUCS SUR BOULOGNE	Pompe à chaleur air-eau avec eau chaude	107	95	11%	1	9 588 €	250 €
1	ROCHETEAU Marcel	8 rue du 8 Mai LA GENETOUZE	8 rue du 8 Mai	LA GENETOUZE	Pompe à chaleur air-eau avec eau chaude	288	224	22%	1	13 648 €	250 €
1	BRENON Gilles	La Belle Entrée BELLEVIGNY	La Belle Entrée	BELLEVIGNY	Ouvertures	146	127	13%	1	8 101 €	250 €
1	PRAUD Bernard	12 rue du Caillou Blanc ST HILAIRE DE RIEZ	6 rue du Marchay	LE POIRE SUR VIE	Chaudière gaz avec eau chaude, VMC	170	124	27%	1	7 366 €	250 €
1	JACOB Jean-Claude	1 impasse des Rabassiers VINSOBRES (26)	6 rue du Petit Verger	APREMONT	Ouvertures, volets	292	270	7%	1	8 023 €	250 €
1	PEPIN Régine	11 rue du Navisseau BELLEVIGNY	11 rue du Navisseau	BELLEVIGNY	Ouvertures, volets	176	161	8%	1	13 604 €	250 €
1	PATEAU Guy	30 La Bazièrre AIZENAY	30 La Bazièrre	AIZENAY	Ouvertures, volets	170	159	6%	1	13 225 €	250 €
1	LIZEAU Jacques	30 rue de Grand Champ FALLERON	30 rue de Grand Champ	FALLERON	Pompe à chaleur air-eau avec eau chaude	157	134	15%	1	14 092 €	250 €
1	BLANCHET Loetitia et PIPAUD Vincent	3 La Frisière MACHE	3 La Frisière	MACHE	Pompe à chaleur	182	140	23%	1	12 272 €	250 €
1	DA ROCHA SILVA Cindy	56 La Chenelière ST ETIENNE DU BOIS	56 La Chenelière	ST ETIENNE DU BOIS	Ouvertures, isolation des rampants	409	348	15%	1	9 360 €	250 €
1	RABILLER Catherine	3 rue de la Croix Gilard LA CHAPELLE PALLUAU	3 rue de la Croix Gilard	LA CHAPELLE PALLUAU	Ouvertures	302	274	9%	1	7 181 €	250 €
1	CHEVOLLEAU Bernard	9 rue de la Croix Gilard LA CHAPELLE PALLUAU	9 rue de la Croix Gilard	LA CHAPELLE PALLUAU	Poêle à granulés	173	166	4%	1	4 162 €	250 €
1	VILAY Mickael	1 rue de la Prévôté PALLUAU	1 rue de la Prévôté	PALLUAU	Pompe à chaleur air-eau avec eau chaude, VMC	140	86	39%	3	10 824 €	2 500 €
1	RELET Albert	4 rue des Capucines LE POIRE SUR VIE	4 rue des Capucines	LE POIRE SUR VIE	Chaudière gaz à condensation avec eau chaude	140	132	6%	1	5 106 €	250 €
1	TESSIER Doriane	3 La Boisvière COEX	2 rue du Petit Verger	APREMONT	Poêle à pellets	291	275	5%	1	4 172 €	250 €
1	MOUREUIL Antoine	8 bis route de Venansault AIZENAY	8 bis route de Venansault	AIZENAY	Isolation partielle des murs par l'extérieur, VMC	193	143	26%	1	12 709 €	250 €
1	BUET Anthony	12 imp Léonard de Vinci BELLEVIGNY	12 imp Léonard de Vinci	BELLEVIGNY	Isolation plafond, murs et plancher, ouvertures, VMC, pompe à chaleur	555	64	88%	3	58 601 €	2 500 €
1	DABLAING Annabelle	3 La Biochère AIZENAY	3 La Biochère	AIZENAY	Isolation des rampants et d'une partie des murs	189	146	23%	1	6 337 €	250 €
1	JAHIER Muriel et Dominique	45 rue de Bourgneuf LES LUCS SUR BOULOGNE	45 rue de Bourgneuf	LES LUCS SUR BOULOGNE	Isolation combles, murs et sol, menuiseries, VMC hygro B, PAC, poêle à granulés	477	61	87%	3	79 584 €	2 500 €
1	LOISY Pascal	18 rue de l'Abbé Ténébre ST ETIENNE DU BOIS	18 rue de l'Abbé Ténébre	ST ETIENNE DU BOIS	Isolation des plafonds, menuiseries, VMC hygro B, poêle à granulés, chauff-eau solaire	499	182	64%	2	66 712 €	600 €
1	COTTINEAU François	17 rue du Moulin LA CHAPELLE PALLUAU	17 rue du Moulin	LA CHAPELLE PALLUAU	Isolation des combles, VMC hygro B, radiateurs rayonnants	456	294	36%	2	8 048 €	600 €

Soit un total de 15 450 €.

DECISION n°DB2021 25

- Décision de vendre la parcelle cadastrée YS n°395p, d'une superficie de 11 513 m² située à : Le Beignon Jauffrit 85170 LE POIRE-SUR-VIE, à la SCI LES TERRES DU KHATANGA, dont le gérant est la HOLDING SOPREMA, ou à toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, au prix de 69 078,00 € HT soit 6€/m² HT.

DECISION n°DB2021 26

- Décision de vendre la parcelle cadastrée ZS n°119p, d'une superficie de 5 015 m² située à : Rue Chantemerle - ZA CHANTEMERLE - 85170 BELLEVIGNY 85170 BELLEVILLE SUR VIE, à la société SERGE RATOUIT FLEURY MACONNERIE, dont le gérant est M. Cédric FLEURY, ou à toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, au prix de 141 235,00 € HT.

III. COMMISSION TOURISME

3. APPROBATION DES TARIFS DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE DU NOUVEL OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SITUE A AIZENAY

DELIBERATION N° 2021D90

Monsieur le Vice-Président rappelle que le nouvel Office de Tourisme communautaire localisé dans l'ancienne gare d'Aizenay est en cours de chantier, l'inauguration étant prévue à la mi-octobre.

L'extension réalisée en rez-de-chaussée permettra notamment d'y aménager un espace consacré à l'accueil d'expositions temporaires, ainsi qu'une boutique destinée à vendre des produits incarnant le savoir-faire et les atouts du territoire. L'office de tourisme sera ouvert le samedi en phase test la première année pour accueillir les touristes, les excursionnistes, et les habitants.

Il convient donc de délibérer sur le montant des produits vendus dans la boutique de l'office de tourisme, et sur le montant de la commission encaissée par l'Office de tourisme dans le cas des dépôts-ventes.

Il est rappelé que l'activité de la boutique est autorisée par le Code du Tourisme dans la mesure où l'objectif est de contribuer à la promotion touristique du territoire, tout en demeurant une activité complémentaire au conseil en séjour.

Les commerçants, producteurs, artisans et autres fabricants locaux ont donc été contactés, l'objectif étant de ne pas faire concurrence à leurs points de vente habituels. Cette vitrine du territoire est au contraire destinée à les faire connaître et à leur renvoyer des clients potentiels.

Les gammes de produits vendus mettent en valeur le patrimoine, le savoir-faire, les produits gourmands, et les atouts naturels du territoire. Ils seront préférentiellement fabriqués en France, et certains seront griffés à l'image de la Vendée et du territoire Vie et Boulogne. Le rayonnage sera adapté en fonction de la complémentarité des produits vendus avec le thème des expositions et le calendrier annuel des animations.

Ex : dégustation de vins par un caviste à l'occasion des vendanges, avec un portrait d'un vigneron dans l'espace exposition.

Nouveautés OT		
FAMILLE	PRODUIT	TARIF TTC en €
PRODUITS DU TERROIR	Jus de pomme Vergers d'Aoremont	2,90 €
	confiture 250 gr Jardin de l'Aumonerie	4,00 €
	Tartinade 90 g Le Bocal d'Antoine -nv	4,50 €
	Biscuits sucrés Au Tablier Sucré 160 g	3,70 €
	Biscuits salés Au Tablier Sucré 100 g	2,20 €
	Bocal de mogettes au naturel La Ferme de la Mégrière 850 ml - nv	3,90 €
	Bocal de mogettes au naturel La Ferme de la Mégrière 446 ml -nv	2.80 €
	Moquette de Vendée La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	3.00 €
	Moquette de Vendée La Ferme de la Mégrière 1 kg - nv	4.80 €
	Haricots blancs La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	2.40 €
	Haricots blancs La Ferme de la Mégrière 1 kg -nv	3.60 €
	Haricots cocos La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	2.40 €
	Haricots cocos La Ferme de la Mégrière 1 kg -nv	3.60 €
	Haricots rouges La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	2.40 €
	Semoule de millet La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	3.90 €
	Millet décortiqué La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	3.80 €
	Flageolets verts La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	2.40 €
	Haricots noirs La Ferme de la Mégrière 500 g -nv	2.40 €
	Miel La Ferme de Cérès - Pot en verre 250 g -nv	4,30 €
	Miel La Ferme de Cérès - Pot en verre 500 g -vendu aussi au château	6,50 €
	Miel La Ferme de Cérès - Pot en verre 1 kg - nv	12,00 €
	Farine de blé noir Le Moulin à Elise 1 kg - nv	3,00 €
	Farine de froment Le Moulin à Elise 1 kg - nv	2,00 €
	Infusions Infus'herbes les Tisanes de Seb 25 g (mélange) - vendu aussi au château	5,90 €
	Infusions Infus'herbes les Tisanes de Seb 25 g (simple) - vendu au château	5,50 €
	Infusions Infus'herbes les Tisanes de Seb 20 g - vendu aussi au château	5,50 €
	Vin rouge Les Vignes de l'Atrie - nv	15,00 €
	Vin blanc Les Vignes de l'Atrie - nv	16,00 €
LIVRES - AUTEURS LOCAUX	Les chapelles de notre campagne - vendu aussi au château	15,00 €
	Je découvre le Pays Vie et Boulogne - vendu aussi au château	5,50 €
	Estelle (roman) - vendu aussi au château	18,00 €
	Une terrasse au soleil (roman) - vendu aussi au château	20,00 €
	Vingt siècles d'histoire (Histoire d'Apremont)	20,00 €
	L'atelier pain - nv	12,90 €
	Mes petites baguettes et autres pains - nv	25,95 €
LIVRES - GUIDES	Vendée 100 lieux pour les curieux - nv	15,50 €
LIVRES - JEUNESSE	Le livre des jeux de piste et des chasses au trésor - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans</i>	13,50 €
	23 trucs trop rigolos à faire pour devenir un éco-héros - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans</i>	11,50 €
	Cabanes et abris - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans.</i>	5,95 €
	Toutes les idées géniales qu'on a piquées à la nature - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans.</i>	12,90 €
	La nature et les animaux - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans.</i>	4,95 €
	L'imagerie des bébés : la nature - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans.</i>	5,60 €
	Petites bêtes des rivières et des étangs - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans.</i>	5,95 €
	Achille et la rivière - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans.</i>	4,95 €
	La Grande imagerie : l'eau, la vie - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	7,95 €
	Perlette goûte d'eau - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	5,25 €
	Ah l'eau ! Ateliers Vilette - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	9,90 €
	A très petit pas : l'eau - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	6,80 €
	La Grande imagerie : la météo - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	7,95 €
	Mes p'tites questions : la météo - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	8,90 €
	Mes coloriages : les saisons - <i>acheté pour le château d'eau il y a 3 ans</i>	4,80 €
PAPETERIE	Cartes postales - <i>acheté pour la boutique OT il y a 3 ans et stock château</i>	0,50 €

Destockage Château*		
FAMILLE	PRODUIT	TARIF TTC en €
PAPERIE	Porte-clés	2,50 €
	Stickers	2,50 €
	Gomme	2,00 €
	Masking tape	2,00 €
PELUCHES	Grande peluche Glitter Eyes	9,90 €
	Porte-clés peluche	4,90 €
FIGURINES PAPO	PAPO Petit Modèle	4,90 €
	PAPO Grand Modèle	6,90 €
	Tubes mini PAPO	18,50 €
JOUETS	Bouclier bois	6,90 €
	Épée bois	5,90 €
	Set bouclier et épée mini bois	9,90 €
	Bouclier mousse	12,90 €
	Épée mousse	7,90 €
	Jeu des 7 familles	4,50 €
	Corde à sauter	6,00 €
	Jeu échecs et dames DJECO	9,90 €
	Puzzle silhouette DJECO	11,90 €
TEXTILE	T-shirt	5,00 €
	Chasuble chevalier	9,90 €
	Costume chevalier	19,90 €
	Costume princesse	19,90 €
	Chapeau de fée	4,90 €
	Ailes papillon	3,00 €
	Baguette	3,00 €
	Diadème	3,00 €
LIVRES	Princesses au Moyen-Âge	8,00 €
	15 contes et légendes des fées	5,60 €
	La nuit du loup vert	6,20 €
	La princesse qui défiait les brigands	5,60 €
	Je colorie : les princesses	3,90 €
	Je colorie : François 1er	3,90 €
	Les Vendéens et la mer	10,40 €
	BD Vendée Le Sang et la passion	14,00 €
	Les plantes médicinales	5,50 €
	Lexiguide des roses	10,00 €
	Editions GISSEROT - Tarif 1	3,00 €
	Editions GISSEROT - Tarif 2	4,50 €
	Editions GISSEROT - Tarif 3	5,00 €
	Editions Ouest-France Tarif A	5,00 €
	Editions Ouest-France Tarif B	5,50 €
	Editions Ouest-France Tarif C	6,50 €
	Editions Ouest-France Tarif D	9,00 €
	Editions Ouest-France Tarif E	14,00 €
	Editions Ouest-France Tarif F	14,90 €
	Editions Ouest-France Tarif G	15,90 €
DIVERS	Mugs vendée	5,00 €
	Dessous de plat	6,70 €
	Repose sachet de thé	1,50 €
	repose cuillère	2,90 €
	Porte-brosse à dent	3,50 €

DEPÔT-VENTE - commission (artisanat d'art)				
Prix du produit	Jusqu'à 50 €	De 51 à 100 €	De 101 à 300 €	+ de 300 €
Commission	1 €	5 €	10 €	20 €

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des produits et prestations énumérés et détaillés ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

IV. COMMISSION CYCLE DE L'EAU

4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SAGE DU BASSIN DU LAY *Cf annexe 1.*

DELIBERATION N° 2021D91

Madame la Vice-Présidente présente le projet de convention de participation financière au Syndicat Mixte Bassin du Lay pour le SAGE du Bassin du Lay, joint à la présente délibération, qui prévoit un montant de 339,10 euros au titre de l'année 2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention et une participation de 339,10 € au titre de l'année 2021.

Par adoption des motifs exposés par Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention de participation financière au Syndicat Mixte Bassin du Lay pour le SAGE du Bassin du Lay et une participation de 339,10 € au titre de l'année 2021.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à ce dossier notamment d'éventuels avenants.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

V. COMMISSION ACTIONS CULTURELLES

Informations diverses.

VI. COMMISSION PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

Informations diverses.

VII. COMMISSION ACTIONS SOCIALES

5. APPROBATION DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE *Cf annexe 2.*

DELIBERATION N° 2021D92

Depuis 2008, la Communauté de communes Vie et Boulogne est équipée de 2 aires d'accueil de gens du voyage aménagées sur Le Poiré-sur-Vie et Aizenay avec une capacité respective de 6 et 8 emplacements.

La gestion des aires est confiée à Soliha dans le cadre d'un marché public.

Un nouveau règlement intérieur des aires d'accueil a été approuvé par le bureau communautaire du 5 juillet, conformément aux statuts, et sera mis en application à partir du 1er septembre.

Les tarifs actuellement appliqués ont été votés en 2010. Il est proposé de les réviser suite au décret du 26 décembre 2019 et aux retours réguliers des voyageurs.

La commission actions sociales et le bureau communautaire proposent les évolutions suivantes permettant de tendre vers la moyenne départementale, d'améliorer les relations avec les voyageurs et de faciliter la gestion :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés à partir du 2 août 2021
Droits de place	2€50 / jour / emplacement + 1 € par caravane	2€50 / jour / emplacement (comme à La Roche Agglo)
Eau	3,10€ le m3	Baisse à 3€ (0,22 à La Roche Agglo)
Electricité	0,25€ le kwh	Baisse à 0,20€ (0,18 à La Roche Agglo)
Dépôt de garantie	100 € (payables par chèque ou espèce)	75 € (conforme au décret de 2019)
Retenues de garantie en cas de dégradation ou incivilité	Grille validée en 2010 avec des montants entre 25 et 500 €	Nouvelle grille (voir pièce jointe) avec des tarifs plus cohérents avec le montant du dépôt ; création de retenues applicables à tous les occupants en cas de dégradation sur un emplacement non occupé ou d'auteur non identifié (élément permettant de responsabiliser les voyageurs et levier pour le gestionnaire)

Par adoption des motifs exposés par Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux tarifs applicables à partir du 2 août 2021.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VIII. COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE

6. ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Cf annexes 3-1 à 3-12.

DELIBERATION N° 2021D93

Madame La Vice-Présidente expose :

La Communauté de communes, par délibération 2018D07 du 29 janvier 2018, a lancé la démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce document à la fois stratégique et opérationnel vise à réduire la contribution du territoire au changement climatique (atténuation) et à le préparer au changement climatique inévitable (adaptation).

Il a été élaboré en concertation avec le grand public et les acteurs du territoire. Ainsi, chacune des phases (diagnostic, stratégie, plan d'action) a fait l'objet d'une réunion publique et d'ateliers thématiques auxquels les agents, élus, et acteurs du territoire (dont les membres du conseil de développement) ont été invités à participer. Au total, plus de 500 personnes ont participé à ces réunions de concertation.

L'élaboration du PCAET a par ailleurs été suivie par la commission développement durable et un comité de pilotage composé des membres du bureau communautaire, des Maires du territoire, et de représentants de la DDTM, de la DREAL, de l'ADEME, de la Région Pays de la Loire et du SyDEV.

Le diagnostic du PCAET a été adopté par délibération 2019D86 du 20 mai 2019. Il a permis d'estimer, sur le territoire :

- les émissions de gaz à effet de serre du territoire (environ 504 kilo-tonnes équivalent CO2 en 2016) et par secteur (le secteur agricole, les transports et les déchets étant les principaux émetteurs).
- les consommations d'énergie du territoire (environ 1044 GWh par an en 2016) et par secteur (le transport routier, le secteur résidentiel et l'industrie étant les principaux consommateurs), et le potentiel de réduction de ces consommations : -55% au maximum en 2050.
- la production d'énergies renouvelables par type d'énergie : environ 197 GWh par an en 2016 (le bois énergie, l'éolien et la méthanisation étant les principales énergies produites), les potentiels de production supplémentaires (1138 GWh par an, les potentiels de développement les plus importants concernant la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque).
- les émissions de polluants définis par la réglementation (les émissions de particules fines supérieures à 10 microns, d'ammoniac et de Composés organiques volatiles non méthaniques étant supérieures aux moyennes régionales et nationales) et leur concentration (des dépassements des seuils de concentration sont observés sur l'ozone et les particules fines inférieures à 10 microns).
- les stocks de carbone dans le sol et la biomasse (estimés à plus de 10 giga-tonnes équivalent CO2) et la capacité de stockage annuel 17 kilo-tonnes équivalent CO2, représentant 4% des émissions.
- les effets du réchauffement climatique déjà observés : augmentation du nombre de journées chaudes et de fortes chaleurs, des sécheresses des sols, des températures moyennes, et la vulnérabilité du territoire (le territoire est particulièrement vulnérable pour sa ressource en eau, sa biodiversité, ses activités humaines, et pour les risques naturels).

Le diagnostic a également permis de faire ressortir les principaux atouts pour atteindre les objectifs du PCAET sur le territoire (territoire attractif, économie dynamique et diversifiée, énergies renouvelables existantes et fort potentiel de développement, qualité de l'air en amélioration, potentiel de stockage carbone, redevance incitative, potentiel de déplacements doux, aires de covoiturage existantes, biodiversité importante).

La stratégie du PCAET a été adoptée par délibération 2019D86 du 16 septembre 2019. Ainsi, des objectifs chiffrés ambitieux ont été définis :

- Réduction des consommations d'énergie finale : par rapport à 2016, -24 % en 2030, et -46% en 2050.
- Production d'énergie renouvelable sur le territoire : 325 GWh en 2030, 515 GWh en 2050, soit respectivement 41% et 91% de la consommation d'énergie finale.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : par rapport à 2016, -34% en 2030, et -66% en 2050.

Par ailleurs, la stratégie a été déclinée en quatre axes principaux (décrits dans la délibération 2019 D86 du 16 septembre 2019), ensuite remaniés en trois axes principaux pour plus de lisibilité.

Chacun de ces axes regroupe quatre à cinq actions-cadre, correspondant à des objectifs opérationnels (14 actions-cadre au total), elles-mêmes déclinées en 56 fiches-actions opérationnelles :

Axe 0 : Gouvernance du PCAET

Axe 1 : Un territoire de partage, de proximité et solidaire

- Action cadre 1.1 : Accompagner la mutation du milieu économique (4 fiches actions)
- Action cadre 1.2 : Développer la mobilité partagée (6 fiches actions)
- Action cadre 1.3 : Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements (2 fiches actions)
- Action cadre 1.4 : Garantir l'exemplarité des collectivités (6 fiches actions)
- Action cadre 1.5 : Sensibiliser les publics (5 fiches action)

Axe 2 : Un territoire sobre et autonome

- Action cadre 2.1 : Aller vers un habitat bas carbone
- Action cadre 2.2 : Développer un bâti public bas carbone
- Action cadre 2.3 : Devenir un territoire à énergie positive
- Action cadre 2.4 : Tendre vers un territoire zéro déchet

Axe 3 : Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

- Action cadre 3.1 : Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone
- Action cadre 3.2 : Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois
- Action cadre 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique
- Action cadre 3.4 : Protéger la ressource en eau
- Action cadre 3.5 : Suivre et préserver la qualité de l'air

Ces axes principaux sont complétés par deux axes transverses :

- Des enjeux climat-air-énergie appropriés par l'ensemble des citoyens et des acteurs du territoire
- Des enjeux climat-air-énergie intégrés systématiquement dans l'ensemble des politiques publiques locales

Les fiches-actions permettent de définir, pour chaque action :

- les objectifs à atteindre, à la fois qualitatifs et quantitatifs,
- les étapes de mises en œuvre,
- le porteur de l'action, les partenaires/financeurs, le public cible,
- les éléments complémentaires auxquels être vigilants dans le cadre de la démarche Eviter/réduire/compenser,
- son impact attendu en termes d'énergie (production et consommation) et d'émissions de gaz à effet de serre,
- une approche qualitative des moyens financiers à mettre en œuvre,
- les indicateurs de moyens et de résultats à suivre,
- le niveau de priorité de la fiche et son calendrier de mise en œuvre,

Ainsi, 29 actions ont été définies en priorité 1, 18 en priorité 2, et 9 en priorité 3.

Le conseil de développement a été missionné pour participer aux ateliers de concertation et rendre son avis sur le projet de plan d'action. Cet avis, rendu le 14 décembre 2020, a été intégré.

Une approche budgétaire a permis d'estimer **qu'un budget nouveau net de 500 000€ (subventions des financeurs déduites) permettrait de mettre en œuvre en priorité les actions 1**, et de commencer à mettre en œuvre une partie des actions 2 et 3 dans les six années de mise en œuvre du PCAET.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions ont été initiées ou l'auraient été sans la mise en œuvre du PCAET. En comptabilisant le budget dédié à ces actions, le montant total alloué à la mise en œuvre du PCAET dépasserait les **10 millions d'euros sur 6 années (hors budgets communaux)**.

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), a permis :

- de réaliser un état initial de l'environnement,
- d'appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser » les effets négatifs sur l'environnement tout au long de l'élaboration du PCAET,
- d'estimer les effets résiduels sur l'environnement de la mise en œuvre du plan d'action

La grande majorité des actions du PCAET auront un effet bénéfique sur l'environnement, quelques-unes auront un impact résiduel modéré sur l'environnement (consommation d'espace).

L'EES comprend un résumé non technique permettant au plus grand nombre d'appréhender le PCAET et ses effets sur l'environnement.

Par délibération 2021D1 du 18 janvier 2021, la communauté de communes a arrêté le projet de son PCAET. Conformément aux articles R122-21 et R.229-54 du Code de l'environnement, le projet a été transmis pour avis :

- à la Région pays de la Loire le 22 février 2021
- au Préfet de Région le : 22 février 2021
- à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 29 janvier 2021

Il a ensuite été soumis à une consultation publique, organisée du 1^{er} au 31 mai 2021, conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Le rapport de prise en compte des remarques et avis ci-joint retrace la manière dont il a été répondu aux avis et remarques émises lors de la consultation de ces autorités et lors de la consultation publique. Certains de ces avis et remarques ont été intégrés en modifiant le projet de plan d'action. Le plan d'action modifié en mode révision (permettant de tracer les modifications) est également joint à cette délibération.

Ces modifications ne modifient pas de manière structurelle le projet de plan d'action. Elles ont permis de l'améliorer, de le compléter et de lui apporter plus de transversalité et de cohérence avec les politiques nationales et régionales en matière d'enjeux climat-air-énergie.

Une fois adopté, le plan d'action fera l'objet d'un temps fort de lancement, prévu à l'automne 2021, pour mobiliser les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux air-énergie Climat.

Sa mise en œuvre sera suivie par un comité de suivi interne, la commission développement durable, le bureau communautaire, le conseil communautaire, ainsi que l'ensemble des directeurs et directrices des communes, auxquels un bilan annuel sera présenté chaque année. Celui-ci s'appuiera sur le tableau de suivi joint à cette délibération. Un comité des partenaires se réunira également tous les deux ans au moins.

Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, et sera renouvelé au bout de 6 années.

Madame la Vice-Présidente propose d'adopter le projet de PCAET ainsi modifié.

- Vu les statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,
- Vu les articles L123-19, R122-21 et R229-54 du code de l'environnement,
- Vu le projet de PCAET et son évaluation environnementale stratégique ci-annexé,
- Vu la délibération N°2018D07 du conseil communautaire du 29 janvier 2018 approuvant l'engagement de la Communauté de communes Vie et Boulogne dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Vu la délibération n° 2019D86 du 20 mai 2019 arrêtant le diagnostic du PCAET,
- Vu la délibération n° 2019D86 du 16 septembre 2019 arrêtant la stratégie du PCAET,
- Vu la délibération n°2021D1 du 18 janvier 2021 arrêtant le projet de PCAET,

Par adoption des motifs exposés par Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de PCAET.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier, notamment d'éventuels avenants.
- De charger le Président ou son représentant d'appliquer la présente délibération.

IX. COMMISSION GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

Informations diverses.

X. COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

7. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC LA COMMUNE DE MACHE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE (EPF)

Cf annexe 4.

DELIBERATION N° 2021D94

La commune de Maché a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur un secteur pour y développer un projet de renouvellement urbain « Ilot rue du Bocage ».

Dans ce cadre, il convient d'approuver le projet de convention présenté en annexe qui vise notamment à définir le périmètre d'intervention.

Un secteur opérationnel a été identifié dans le cadre de la convention :

L'îlot, desservi par la rue du Bocage, est constitué de 9 parcelles dont trois parcelles bâties.

Ces terrains sont situés en zone UB au PLUi-H. L'îlot représente une surface de 6 212 m².

Secteur	N° parcelle	Surface
Ilot rue du Bocage	AC n°32, 33, 34, 35, 181, 182, 183, 184 et 180p	6 212m ²

Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la présente convention est plafonné à 600 000 euros HT.

La durée de la convention est fixée à 4 ans à compter de la date de signatures des présentes. Cette durée pourra être modifiée en application de l'article 23 de la présente convention.

Vu la délibération n°2021/40 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 08 juin 2021 approuvant la convention d'action foncière.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention opérationnelle d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot « rue du Bocage » sur la commune de Maché avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

- D'autoriser le Président ou son représentant à passer et signer toutes pièces nécessaires à ce dossier et notamment tout avenant pouvant intervenir.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

XI. COMMISSION ECONOMIE

8. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES POUR L'EXTENSION DE LA ZA CROIX DES CHAUMES 2 – LE POIRE-SUR-VIE **DELIBERATION N° 2021D95**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire du 17 mai 2021 a approuvé l'acquisition des parcelles YS 395p et YS 398p d'une superficie totale de 28 624 m² en cours de division situées à Le Poiré-sur-Vie pour l'extension de la ZA Croix des Chaumes 2.

Les superficies exactes après le découpage des lots sont les suivantes :

- Lot A : 366 m²
- Lot B : 11 513 m²
- Lot C : 16 849 m²

Soit une superficie totale de 28 728 m².

Le prix de vente de 4 € / m² net vendeur approuvé par la délibération 2021D59 et le montant de l'indemnité d'éviction demeurent inchangés.

Il convient par conséquent de préciser que le prix d'acquisition s'établit à 28 728 m² x 4 € / m², soit 114 912,00 € net vendeur.

Madame Sabine ROIRAND ne prend pas part au vote.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer le prix d'acquisition des parcelles référencées Y.S n°395p et Y.S n°398p situées à Le Poiré-sur-Vie d'une superficie globale de 28 728 m² après division, pour un prix global de 114 912,00 € prix net vendeur.
- D'autoriser le Président ou son représentant et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

XII. ADMINISTRATION GENERALE

9. PROJET PISCINE DU POIRE-SUR-VIE *Cf annexe 5.*

Monsieur le Président présente l'étude de faisabilité intégrant l'estimation des coûts de déconstruction de l'actuelle piscine et 20 places de parking supplémentaires soit 80 au total (page 9).

Pour mémoire, le scénario d'une réhabilitation et extension du site existant a été évalué à **6 910 000 € HT** :

- 5,00 M€ travaux.
- 1,91 M€ études et maîtrise d'œuvre.

Le scénario d'un projet sur un nouveau site est évalué à **7 527 000 € HT** :

- 5,47 M€ HT de travaux (qui intègre le cout de déconstruction du site actuel).
- 2,05 M€ HT études et maîtrises d'œuvre.

Point de vigilance : les prix des matériaux ont considérablement augmentés cette dernière année.

Le Bureau propose le scénario d'une reconstruction.

10. DEDOMMAGEMENT DES ABONNES AUX ACTIVITES DE LA PISCINE DU POIRE-SUR-VIE

Cf annexe 6.

DELIBERATION N° 2021D96

Le prolongement de la crise sanitaire a entraîné la fermeture totale ou partielle de la piscine du Poiré-sur-Vie depuis le mois d'octobre 2020.

L'interruption de toutes les activités pendant plusieurs semaines ne permet pas de solder la totalité des 30 séances prévues dans les abonnements « année » 2020-2021. Ces abonnements ont été payés en totalité au début de la saison, en septembre 2020.

Monsieur le Président propose d'octroyer un dédommagement sous la forme d'un remboursement ou d'un avoir à déduire sur l'abonnement « année » 2021-2022, au choix des adhérents.

Le montant du remboursement ou de l'avoir sera calculé suivant la formule : (coût moyen d'une séance) x (nombre de séances 2020-2021 non assurées) < Voir détail en annexe

Concernant les abonnements « trimestre » ou les séances unitaires qui avaient été payées à l'avance, il est proposé d'octroyer aux adhérents concernés un report sur l'été 2021.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe et les montants des remboursements ou avoirs à déduire sur l'abonnement « année » 2020-2021 comme indiqués ci-dessus.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

11. BUDGET GENERAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

DELIBERATION N° 2021D97

Le Président présente au Conseil communautaire la décision modificative suivante :

Abondement compte 6541 suite remarque DDFIP et crédits pour le remboursement des abonnements piscine suite au Covid

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<u>Chapitre 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)</u>		
022 Dépenses imprévues	-25 000 €	
<u>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</u>		
6541 Créances admises en non-valeur	5 000 €	
<u>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</u>		
678 Autres charges exceptionnelles	20 000 €	
Total SF	0 €	0 €

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

12. ABATTEMENT DE 1 % A 15 % DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES MAGASINS ET BOUTIQUES AU SENS DE L'ARTICLE 1498 DU CGI DONT LA SURFACE PRINCIPALE EST INFÉRIEURE A 400 M² ET QUI NE SONT PAS INTEGRES A UN ENSEMBLE COMMERCIAL
DELIBERATION N° 2021D98

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts permettant au conseil communautaire l'instauration d'un abattement de 1 % à 15 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Le bénéfice de l'abattement mentionné au premier alinéa est subordonné au respect du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Vu l'article 1388 quinquies C du code général des impôts,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- L'instauration d'un abattement de 15 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux

13. TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR APPLICABLE A COMPTER DE 2022
DELIBERATION N° 2021D99

Le Président expose les dispositions du 5ème alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur. Ce coefficient ne peut évoluer de plus de 0,05 point par année, dans la limite de 1,20 au bout de 4 années consécutives de hausse.

Il rappelle que par délibérations n° 2017D224BIS, n°2018D110, n°2019D88 et n° 2020D135, le Conseil communautaire a fixé un coefficient multiplicateur respectivement à 1,05 en 2018, 1,10 en 2019, 1,15 en 2020 et 1,20 en 2021.

Le Président rappelle que les EPCI ayant adopté l'abattement de 1 % à 15 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial en application des dispositions de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts ont également la faculté d'appliquer sur le territoire un coefficient multiplicateur au montant de la TASCOM pouvant aller jusqu'à 1,3 au lieu de 1,2 selon le droit commun.

Vu la délibération n° 2021D98 approuvant l'abattement de 15 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer le coefficient multiplicateur de Tascom à 1,25 à compter de l'année 2022.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

14. INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI **DELIBERATION N° 2021D100**

Le Président expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Considérant que la communauté de communes exerce la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, et afin de financer les dépenses relatives à cette compétence,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

15. ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE **VIE ET BOULOGNE** **DELIBERATION N° 2021D101**

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-42 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) portant sur les modalités d'éligibilité à la DETR et à la DSIL,

Vu les conditions d'obtention de la D.E.T.R./D.S.I.L et les modalités de dépôt des dossiers de demande au titre de l'année 2020,

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de la concertation mise en œuvre avec l'Etat pour définir la liste des opérations prioritaires pour l'enveloppe 2020 de la DETR et FSIL du territoire Vie et Boulogne, il est proposé de mettre à jour la répartition de certains crédits sur le territoire.

Le Président propose au Conseil d'adopter le plan de financement présenté et arrêtant les modalités de financement de l'opération ; de l'autoriser à déposer un dossier de demande de D.E.T.R./FSIL au titre de l'exercice 2020, de demande de subvention départementale et régionale, et à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

DEPENSES		RECETTES	
Total Construction	1 600 000,00 €	DETR	300 000 € 16%
Architecte Mandataire - PELLEAU et Associés: 8,20%	140 000,00 €	Contrat Région	369 500 € 20%
Autres Etudes dont:	35 000,00 €	Contrat Département	500 320 € 27%
BET Bétons - IDES: 7 797€	8 000,00 €	Autofinancement	690 180 € 37%
BET Fluides - ALLIANCE 11 424€	11 500,00 €		
Contrôle technique :5 165€	5 200,00 €		
CSPS - Sécurité Ouest Atlantique-3 225€	3 300,00 €		
Etude de sols géotechniques 1980€	2 000,00 €		
Autres études	5 000,00 €		
Frais divers (publication marchés publics...)	5 000,00 €		
Mobilier	60 000,00 €		
Imprévus	20 000,00 €		
Total Extension	1 860 000,00 €	Total HT	1 860 000 € 100%

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération présentée ci-dessus et son plan de financement.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

XIII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

16. DATES ET LIEUX DES PROCHAINES REUNIONS

Bureaux communautaires <i>A la CCVB</i>	Conférences des maires <i>A la CCVB</i>	Conseils communautaires <i>Lieux à définir</i>
6 septembre		20 septembre à St Denis La Chevasse
4 octobre		18 octobre
8 novembre	29 novembre	22 novembre
6 décembre		20 décembre

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

